Image not found or type unknown

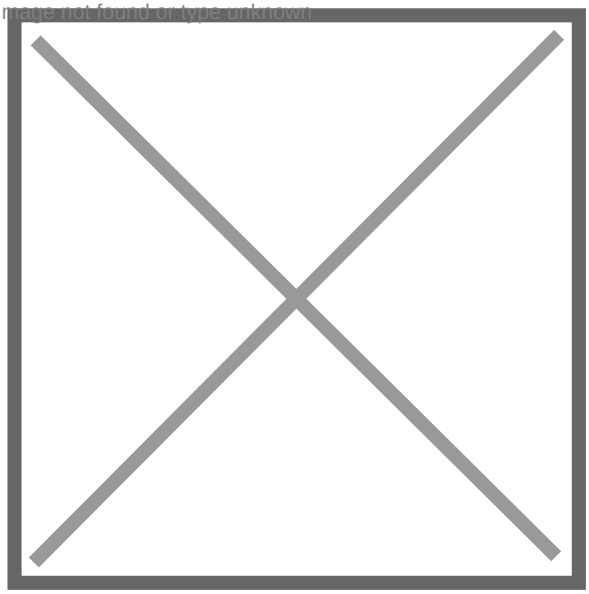

Honoraire d’avocat

Par **Gedeon22**, le **03/12/2021** à **22:51**

Bonjour,

Mon avocate commis d’office vient de m’envoyer une facture pour ses honoraires datant du 3 Septembre 2019, jour de mon jugement. Par la suite, je n’ai eu aucune nouvelle de sa part pendant plus de 2 ans et elle vient de m’envoyer une facture pour ses honoraires datant du 3 Décembre 2021. Puis-je contester le paiement de ses honoraires étant donné qu’elle a passé le délai de prescription de 2 ans ? Etant une avocate je préfère être sur de moi avant de lui annoncer la couleur.

Merci d’avance pour votre retour,

Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **04/12/2021** à **07:20**

Bonjour,

S'agissant une avocat "commis d'office" et si vous n'avez pas convenu d'une convention d'honoraires, il serait bon de prendre conseil auprès du Bâtonnier, le patron des avocats.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés